AR-Préfecture
095-219503943-20261016-3-AR
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 16-10-2026
Publication le : 16-10-2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DÉCISION DU MAIRE N°2026/186

(prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)

Objet : Contrat de location et de maintenance d'un parc de matériels de reprographie et logiciels associés

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2026/050 du Conseil municipal du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoirs selon l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et notamment le 4e alinéa ;

Vu le code de la commande public ;

Considérant le besoin de la commune en matériel de reprographie ;

Considérant la nécessité de faire appel à une société spécialisée dans ce domaine ;

Considérant le contrat de location et de maintenance d'un parc de matériels de reprographie et logiciels associés proposé par la société BUREAUTIQUE SYSTEM ASSOCIES (BSA) dont le siège est situé 9-11 avenue Michelet, 93 400 SAINT-OUEN

DECIDE

Article 1 : la signature contrat de location et de maintenance d'un parc de matériels de reprographie et logiciels associés avec la société BUREAUTIQUE SYSTEM ASSOCIES (BSA) dont le siège est situé 9-11 avenue Michelet, 93 400 SAINT-OUEN ;

Article 2 : le contrat est conclu, à compter du 1er septembre 2026, pour une durée de 12 mois reconductible 2 fois par tacite reconduction ;

Article 3 : le contrat prévoit un loyer mensuel de 1350 €HT soit 1 620 €TTC. Ce tarif est ferme sur l'ensemble de la durée du contrat et intègre tous frais ou sujétions ;

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal 2026.

Article 5 : Copie de la présente décision sera adressée au :
- Préfet du Val d'Oise
- Trésorier de l'Isle-Adam
- Directeur des Finances de Méry-sur-Oise
- Dirigeant de la société BSA

Fait à Méry-sur-Oise, le 15 Octobre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE MERY-SUR-OISE VAL-D'OISE

Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil départemental du Val d'Oise